



Monsieur Charles MICHEL- Premier ministre

Rue de la Loi, 16
1000 Bruxelles

Monsieur Theo FRANCKEN - Secrétaire d'Etat à
l'Asile et la Migration
rue de la Loi 18
1000 Bruxelles

CONTACT
Christine DEKONINCK
Tél. +32 (0)2 517 XX XX
Fax +32 (0)2 517 14 90
cdekoinck@gov.brussels

VOTRE RÉFÉRENCE
XXX

NOTRE RÉFÉRENCE
CEL/CDK/0119

ANNEXE(S)
0

Bruxelles, le

**Monsieur le Premier Ministre,
Monsieur le Secrétaire d'Etat,**

Le dispositif hivernal de la Région bruxelloise a fermé ses portes après avoir offert près de 160.000 nuitées.

Vous n'êtes pas sans savoir que la Région de Bruxelles-Capitale a pris ses responsabilités en proposant un nombre important de centres d'accueil d'urgence dans le cadre du dispositif hivernal. Le gouvernement fédéral n'a que modestement contribué à ce dispositif.

Nous constatons que 60% des bénéficiaires accueillis dans ces centres pour personnes sans abri sont en réalité des personnes dépourvues de titre de séjour, ou sont en transit vers d'autres pays européens.

Considérant la fin du dispositif hivernal, il y a un risque majeur que ces personnes demeurent dans l'espace public (rues, gares, parcs, ...) dans les prochains mois. Or, une grande partie de ce public se compose de sans-papier. Tant leur résidence que leur statut relèvent de votre compétence fédérale.

Dans le même temps, votre gouvernement ferme des centres d'accueil dont ces personnes pourraient bénéficier.

Afin d'éviter au maximum que ces personnes ne séjournent dans la rue, il est urgent de réaliser un monitoring de ce phénomène. Nous vous demandons de l'organiser conjointement avec la Région bruxelloise.

Par ailleurs, nous vous demandons, en toute logique, d'assumer vos responsabilités fédérales en prenant les mesures nécessaires visant à ce que ces centaines de personnes n'aient pas à errer dans les rues de Bruxelles, de façon indigne.

La Région bruxelloise est disposée à travailler en collaboration avec vos instances, et nous vous invitons en outre à organiser une réunion au cours de laquelle seront discutées toutes les mesures adéquates.

Une de ces mesures serait la mise en place d'un centre d'accueil et d'orientation pouvant accueillir des personnes sans-papier et les orienter vers une procédure de régularisation de séjour, ou une procédure de demande d'asile, ou encore une procédure de retour vers le pays européen compétent pour leur accueil, ou encore, le cas échéant, vers une procédure de retour vers le pays d'origine.

Durant cette orientation, vous pourriez proposer un séjour dans un centre d'accueil fédéral.

Nous insistons sur le fait qu'il reste inacceptable d'un point de vue humanitaire que des centaines de personnes, même si elles sont sans titre de séjour valable, séjournent en rue.

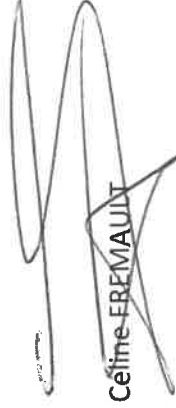
Il est indispensable que votre gouvernement prenne ses responsabilités en cette matière, comme nous prenons les nôtres.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président de la Commission communautaire commune
de la Région de Bruxelles-Capitale

Rudi VERVOORT

Les Ministres de l'Action Sociale et de l'Aide aux Personnes
Membre du Collège réuni de la Commission communautaire commune
de la Région de Bruxelles-Capitale



Céline FREMAULT

MINISTER PASCAL SMET
BLD DU ROI ALBERT II 37 KONING ALBERT II LAAN
B-1030 BRUSSEL
TEL. +32 (0)2 517 12 00 - FAX +32 (0) 517 14 90

MINISTRE CÉLINE FREMAULT
RUE CAPITAIN CRESPEL 35 KAPITEIN CRESPELSTRAAT
B-1050 BRUXELLES
TEL. +32 (0)2 508 79 11 - FAX +32 (0)2 514 48 60



Pascal SMET